

COMMUNE DE SAINT-CYR
CONSEIL MUNICIPAL -Réunion du 28 AVRIL 2026-
COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 22.03.2026.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Marianne DELAGE est désignée secrétaire de séance.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS.

Une indemnité au taux de 15.69% de l'indice brut terminal de la fonction publique est voté pour chacun des trois adjoints. Décision prise à la majorité.

ABANDON DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ABBE ELIAS.

A la majorité des voix, le conseil décide l'abandon de la procédure de marché public pour le projet d'aménagement de la place de l'Abbé Elias pour des raisons d'intérêt général.

TAUX DES TAXES POUR 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2026 qui restent donc les suivants : 37.15% pour la taxe foncière sur le bâti, 67.89% pour la taxe foncière sur le non bâti et 15.47% sur la taxe d'habitation.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les subventions suivantes sont attribuées, à l'unanimité :

Comité des fêtes	400€
Association des parents d'élèves	600€
La Gaule Laurentaise	150€
La FNACA	120€
TOTAL : 1 270€	

VOTE DU BUDGET 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes.

Budget principal : 685 649€ pour la section de fonctionnement et 274 755.26€ pour la section d'investissement.

Budget annexe lotissement du Pré Mou : 130 873.38€ pour le fonctionnement et 150 472.38€ pour l'investissement.

Budget annexe assainissement : 106 068.67€ pour le fonctionnement et 117 749.41€ pour l'investissement.

Le budget principal est voté à la majorité.

Les deux budgets annexes sont votés à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU CLOCHER DE L'EGLISE.

Ce projet dont le coût est de 27 450.95€ HT est inscrit au budget et une demande de subvention au département sera déposée en sollicitant l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi de l'aide. Décision prise à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PARATONNERRE SUR L'EGLISE.

Ce projet dont le coût est de 7 730.57€ HT est inscrit au budget et une demande de subvention au département sera déposée en sollicitant l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi de l'aide. Décision prise à l'unanimité.

VENTE DU LOT 6 DU LOTISSEMENT DU PRE MOU.

La précédente vente de ce lot n'ayant pas abouti, la délibération n° 373 du 09.12.2024 est abrogée et la vente du lot 6 est consentie à M. SALINGUE Aurélien pour le prix de 13 440€ HT. Décision prise à l'unanimité.

MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.

A l'unanimité, la proposition de DATA VIGI Protection est acceptée pour la poursuite de la mission de délégué externalisé pour le montant annuel de 360€ TTC.

PROPOSITIONS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

A l'unanimité, le conseil municipal propose une liste de 12 titulaires et 12 suppléants à l'administration qui choisira parmi eux 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre la parcelle B 1326 de 404 m2 située rue du Bouquet à M. BERNARD Romain dont elle jouxte la propriété, pour le prix de 404€.

INDEMNISATION DES DEPLACEMENTS.

A la majorité, le conseil municipal DECIDE le remboursement par la commune des frais occasionnés par le personnel communal à l'occasion des déplacements dans le cadre des fonctions, ainsi que le remboursement des frais kilométriques pour les élus (hors Maire et Adjoints) à l'occasion de leurs déplacements en dehors du territoire communal dans le cadre de leurs fonctions.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES.

A la majorité des voix, les membres de la commission sont désignés : 3 élus issus de la liste majoritaire (Mmes MONZON, BOURASSIN et LE SAUX) et 2 élus issus de la seconde liste (Mmes MARETHEU et GINEZ).